



Pompe à chaleur décibels erreur

Par **Kilari**, le **09/12/2024** à **15:07**

Bonjour,

J'ai fait installer une Pompe à chaleur Hitachi Yutaki S 2.0 dont l'unité extérieure affiche 60 décibels sur le catalogue et 60 décibels sur mon devis. En recevant la PAC je m'aperçois que l'étiquette énergétique affiche 74 décibels. Il s'avère qu'une fois posée la mesure avec une application sonomètre affiche entre 74 et 80 décibels ! Une horreur ! Alors que j'ai signé pour un appareil à 60 décibels. L'installateur me dit qu'il y a des différences entre les termes niveau acoustique, pression acoustique...bref se dédouane de toute erreur d'information. Ce bruit est intenable et je ne peux rester dans cette situation.

Que me conseillez-vous ; me retourner contre L'installateur ?

Merci d'avance

Par **Isadore**, le **09/12/2024** à **16:06**

Bonjour,

Les décibels varient selon la distance à laquelle on se situe de l'appareil. Est-ce que la distance est précisée à côté de la valeur en décibels et cette valeur est-elle exprimée en décibels (dB) ou en décibels pondérés (dB(A)) ? Par exemple ma pompe à chaleur est censée émettre 49 dB(A) au maximum à 1 m de distance. De ce que je sais, l'usage est justement pour les fabricants de préciser le bruit à 1 m.

Le décibel exprime simplement le niveau sonore (la pression acoustique), sans tenir compte de la fréquence du bruit (exprimée en hertz). Ainsi l'oreille humaine ne perçoit pas de la même façon deux sons de 40 dB ayant une intensité différente. C'est pourquoi les acousticiens utilisent la notion de décibels pondérés (souvent l'unité dB(A) pour tenir compte de la sensibilité de l'oreille humaine.

Votre application mesure probablement des dB(A), mais il est possible que la notice de l'appareil soit exprimée en dB.

Par **Kilari**, le **09/12/2024** à **16:48**

Mon devis est à 60 dBa et mon application en dba aussi. Par contre l'étiquette énergétique est à 74 sans précision. Merci !

Par **miyako**, le **10/12/2024** à **09:55**

Bonjour,

Normalement les pompes à chaleur japonaises sont des excellents produits .Il faudrait voir directement avec le fabricant qui est représenté en France.

l'installateur est il bien agréé par la marque ??

Il serait sans doute nécessaire de faire venir un expert de la marque ,nommé par la marque ,afin qu'il vérifie si l'installateur n'a pas commis d'erreur et si l'appareil ne présente pas des défauts.

Cordialement